





## Stratégie Régionale pour l'Emploi

Suite à un cycle de consultation associant l'Etat, le Conseil régional, les partenaires sociaux ainsi que les principaux partenaires de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle en région, la stratégie régionale pour l'emploi 2016-2018 a été adoptée en novembre 2016.

La SRE constitue le cadre pluriannuel de la politique de l'emploi pilotée par le préfet de région. Son champ porte sur les actifs fragilisés par les dysfonctionnements du marché du travail, les entreprises impactées par les mutations économiques et les territoires aux ressources variables. Les opérateurs de l'emploi coordonnés par l'Etat et le Conseil régional sont pleinement associés à la mise en oeuvre opérationnelle des actions, ainsi que les autres partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), au premier rang desquels Pôle Emploi.

La stratégie prend en compte les difficultés rencontrées par les habitants, et en particuliers les jeunes, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que la problématique du développement économique de ces quartiers. Cette stratégie vise notamment :

### - concernant les publics :

- à apporter une réponse adaptée aux besoins des publics en difficultés en adaptant, entre autre, l'offre d'insertion aux publics prioritaires et aux besoins économiques et en renforçant la mobilité.
- à accroître l'action publique dans les territoires marginalisés : par des actions favorisant l'insertion professionnelle des publics résidant dans les quartiers prioritaires et les zones rurales.

### - concernant les entreprises :

- à utiliser la dynamique partenariale pour développer l'emploi en entreprise en étendant la diffusion des politiques territoriales. Sous certaines conditions, les subventions pourront être majorées pour les entreprises s'installant en quartier prioritaire
- à stimuler l'entreprenariat en encourageant notamment la création d'entreprise dans le cadre d'un parcours vers l'emploi des publics prioritaires de la politique de la ville.

#### - concernant les territoires :

- à relayer les politiques au plus près des publics au moyen des services publics de l'emploi locaux (SPEL) co-animés par l'État et le Conseil régional qui deviennent un lieu de synthèse et de coordination de l'action locale en faveur de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.
- à relayer les politiques au plus près des entreprises en garantissant un déploiement équilibré des politiques d'emploi en concentrant l'intensité de l'action vers les territoires en difficulté.

La SRE propose également 19 fiches actions (synthèses des actions régionales et des projets locaux) ainsi qu'une synthèse des atouts, faiblesses, menaces et opportunités de la région Hauts-de-France.

#### En savoir plus :

- sur le site de la [DIRECCTE Hauts-de-France](#) [1]
- sur le site du [C2RP](#) [2]

Type d'actualites: [Information régionale](#) [3]

Dates: Jeudi 26 janvier 2017 - 01:00

Thématiques: [Développement économique](#) [4]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [5]

[Politique de la ville - DSU](#) [6]

Publié le 26 janvier 2017

**URL de la source (modifié le 26/01/2017 - 18:05):** <https://irev.fr/actualites-0/la-strategie-regionale-pour-lemploi-sre-2016-2018>

#### Liens

[1] <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/La-strategie-regionale-pour-l-emploi-SRE-2016-2018-des-Hauts-de-France>

[2] <http://www.c2rp.fr/actualites/la-strategie-regionale-pour-lemploi-sre-2016-2018-des-hauts-de-france>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/4317>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3678>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3682>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>